



Mésentente entre 2 assurance d'un sinistre

Par **flocon84_old**, le **27/11/2007 à 18:03**

bonjour,

cela fait depuis octobre 2005 que j'ai été victime d'un sinistre évalué a 100% en tort pour ma part.

le code des assurances fait que je suis 100%responsable alors que je n'ai rien fait,seulement je me trouvais sur la propriété de la personne concernée.

"je me suis garée devant la propriété sur le terrain de mon amis,il a laissé ma portiere arriere droite ouverte et son pere, de nuit, en voulant garée son tracteur a enfoncé la porte".

On a etabli un constat!(alors qu'on aurait du appeler notre assureur avant!!!)

Ce sinistre est constatée a 100% responsable pour ma part!,

Cette meme personne a fait une demande de dédomagement des dégats.

Son assurance "groupama" a envoyé confirmation a mon assurance "solly azar".

La seule proposition possible est responsabilité à 50-50; j'approuve en signant et recois un cheque a 50% des degats évalué.

cependant 1 ans apres je recoit un avis d'echeance pour l'année suivante tres élevé 2800eur,immédiatement je me resilie.

Sur le relevé d'information est indique 1 sinistre [fluo]100%[/fluo] responsable!

Je demarche...puis m'apercois que Groupama a fait une retractation de la demande de dedomagement sans que solly azar soit au courant!!!

le sinistre date de plus de 2 ans maintenant et suis pret a poursuivre l'affaire jusqu'au bout si j'ai des droits en ma faveur.

Sachant que apres 2 ans,le dossier est fermé et que j'ai changé d'assurance,pensez vous que groupama est dans l'illégale, pourrai-je essayer de regagner mes droits?

j'etais jeune conducteur,cela me coute tres cher:merci